CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE · SAHOS DE L'ADULTE · 8–9 AVRIL 2027

SAHOS DE L'ADULTE : BILAN ET RÉÉDUCATION

Articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail

SESSION	DURÉE	LIEU	PRIX
8 et 9 avril 2027	2 jours	En direct sur Zoom	500 €

Entre l'organisme de formation

La Bulle Formation, SAS

12 rue Emma et Philippe Tiranty, 06000 Nice

SIRET 951 064 526 00019

Déclaration d'activité n° 93 06 10463 06 auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Certifié Qualiopi au titre des actions de formation

Représentée par Mathilde Proffit, présidente

Ci-après « l'organisme de formation »

Et le stagiaire

NOM _____ PRÉNOM _____

PROFESSION _____

N° RPPS / ADELI (PROFESSIONNELS DE SANTÉ) _____

ADRESSE POSTALE _____

COURRIEL _____ TÉLÉPHONE (WHATSAPP) _____

Ci-après « le stagiaire »

Il est conclu le présent contrat de formation professionnelle, le stagiaire s'inscrivant à titre individuel, en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail.

Article 1 Objet et nature de l'action

Le présent contrat a pour objet la participation du stagiaire à l'action de formation « **SAHOS de l'adulte : bilan et rééducation** ». Il s'agit d'une action de formation au sens de l'article L.6313-1 du Code du travail, ayant pour objet l'acquisition et le perfectionnement des connaissances et des compétences.

Article 2 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre la physiopathologie du syndrome d'apnées-hypopnées obstructives du sommeil (SAHOS).
- Réaliser un bilan diagnostique complet.
- Construire une rééducation : langue, gorge, respiration nasale, fonctions orofaciales.
- Accompagner les patients traités par pression positive continue (PPC) ou orthèse d'avancée mandibulaire (OAM).

Article 3 Programme

Le SAHOS de l'adulte, chez les patients traités par PPC ou par OAM, et le ronflement simple : physiopathologie, bilan, rééducation et accompagnement du traitement.

Programme détaillé, demi-journée par demi-journée :

J1 matin : comprendre le SAHOS ; après-midi : bilan kinésithérapique.
J2 matin : rééducation ; après-midi : patient traité et synthèse.
Horaires quotidiens : 8h45-12h30 et 13h30-17h15.
Programme intégral, pauses et méthodes : annexe jointe (3 pages).

Article 4 Public, prérequis et effectif

Public	Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes ; psychomotriciens bienvenus.
Prérequis	Être titulaire du diplôme d'État de la profession concernée (copie du diplôme demandée à l'inscription).
Effectif	Places limitées pour favoriser les échanges ; effectif maximum : 20 participants.

Article 5 Dates, durée, horaires et lieu

Dates	Jeudi 8 et vendredi 9 avril 2027.
Durée totale	Deux jours, soit 14 heures, en classe virtuelle.
Horaires	8h45-12h30 et 13h30-17h15 chaque jour ; pauses : annexe.
Lieu	Formation à distance, en direct sur Zoom (classe virtuelle). Le lien de connexion est envoyé avec la convocation.

Article 6 Équipe pédagogique

Méryl Manoukian, masseur-kinésithérapeute spécialisée dans le sommeil, formatrice (Somno Physio).

Article 7 Moyens pédagogiques et techniques

Classe virtuelle en direct, caméra allumée pendant les temps de pratique ; supports remis au stagiaire (trames de bilan, fiches pratiques, vidéos, infographies, protocoles) ; études de cas et échanges en petit groupe ; groupe WhatsApp de suivi. Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur avec caméra, micro et connexion internet stable ; en cas de difficulté technique, il contacte la formatrice ou labulleformation@gmail.com. La présence est vérifiée par la connexion et l'émargement à chaque demi-journée.

Article 8 Évaluation et sanction de la formation

Positionnement initial et évaluation finale des connaissances par un questionnaire identique (évaluation non sanctionnante) ; études de cas en cours de formation ; questionnaire de satisfaction en fin de formation.

Une attestation de fin de formation, mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis, est remise au stagiaire (article L.6353-1). Formation non certifiante.

Article 9 Prix et modalités de règlement

Prix total de la formation : **500 €** net de taxe par stagiaire (TVA non applicable, article 261-4-4° a du Code général des impôts.). Ce prix comprend la formation et les supports pédagogiques.

- Acompte de 30 % : **150 €**, à régler à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours.
- Solde : **350 €**, à régler le premier jour de la formation.

Règlement par virement ou chèque à l'ordre de La Bulle Formation. Une facture acquittée est remise au stagiaire. Une demande de prise en charge sera déposée auprès du FIF PL pour cette formation ; le financement n'est pas garanti, et le prix reste dû quelle que soit la décision du FIF PL. Les démarches sont effectuées par le stagiaire.

Article 10 Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de **dix jours** pour se rétracter, en informant l'organisme de formation par lettre recommandée avec avis de réception (article L.6353-5 du Code du travail). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai. À son expiration, l'acompte versé ne peut excéder 30 % du prix convenu (article L.6353-6).

Article 11 Annulation, report, abandon

Par le stagiaire, avant le début de la formation (après le délai de rétractation) : annulation par écrit plus de 15 jours avant le début, l'acompte est remboursé ou reporté sur une autre session ; moins de 15 jours avant, l'acompte reste acquis à l'organisme, sauf cas de force majeure dûment justifié ou report sur une autre session.

En cours de formation : si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat (article L.6353-7). En cas d'abandon pour un autre motif, les prestations effectivement dispensées restent dues.

Par l'organisme : La Bulle Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session, notamment si l'effectif minimum n'est pas atteint, en prévenant le stagiaire au moins 10 jours avant. Les sommes versées sont alors intégralement remboursées ou reportées, au choix du stagiaire.

Article 12 Accessibilité et adaptations

Les locaux de La Bulle sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute demande d'adaptation ou d'aménagement (horaires, rythme, supports, accessibilité, situation de handicap, besoin particulier), le stagiaire est invité à écrire à **labulleformation@gmail.com** avant le début de la formation. Référente handicap : Mathilde Proffit.

Article 13 Règlement intérieur, réclamations et données personnelles

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de l'organisme, qui lui est remis avec la convocation. Toute réclamation peut être adressée par écrit à labulleformation@gmail.com ; une réponse est apportée sous 15 jours.

Les données personnelles recueillies sont utilisées uniquement pour la gestion administrative et pédagogique de la formation, conservées le temps légal nécessaire, et ne sont jamais cédées à des tiers. Le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès de labulleformation@gmail.com.

Article 14 Différends

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

Article 15 Financement et besoins particuliers

Mode de financement envisagé (cocher) :

- ☐ Financement personnel
- ☐ Demande de prise en charge FIF PL (démarches effectuées par le stagiaire ; le prix reste dû à l'organisme quelle que soit la décision du FIF PL)
- ☐ Employeur ou autre financeur (une convention tripartite sera alors établie sur demande)

Besoin d'adaptation ou d'aménagement (horaires, accessibilité, handicap, autre) :

Pour finaliser votre inscription, envoyez ce contrat complété et signé et une copie de votre diplôme à labulleformation@gmail.com et somnophysio@gmail.com, avec votre numéro de téléphone indispensable pour le groupe WhatsApp. Vous recevrez ensuite le contrat contresigné, la convocation et le règlement intérieur.

Le stagiaire

FAIT À

LE

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Pour La Bulle Formation

Mathilde Proffit, présidente

Signature et cachet

Contrat établi en deux exemplaires, dont un remis au stagiaire.

1. SAHOS de l'adulte : bilan et rééducation oro-maxillo-faciale et respiratoire

Format	Classe virtuelle synchrone (Zoom en direct), caméras allumées pendant la pratique
Durée	2 jours, 14 heures de formation effective
Sessions	Jeudi 8 et vendredi 9 avril 2027
Public	Masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et psychomotriciens
Prérequis	Diplôme d'État de la profession concernée (copie demandée à l'inscription)
Effectif	20 participants maximum par session
Formatrice	Méryl Manoukian, masseur-kinésithérapeute libérale spécialisée depuis plus de 10 ans dans les troubles respiratoires du sommeil et la rééducation oro-myofonctionnelle ; formatrice au DU de chirurgie maxillo-faciale de Bordeaux ; co-autrice d'un ouvrage sur l'orthèse d'avancée mandibulaire et le SAHOS (Ellipses, 2022) ; conceptrice de l'action
Tarif	500 € net de taxe par stagiaire, soit 250 € par jour (TVA non applicable, art. 261-4-4° a du CGI)

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

1. comprendre la physiopathologie du SAHOS ;
2. réaliser un bilan diagnostique kinésithérapique complet ;
3. construire un programme de rééducation : rééducation maxillo-faciale, travail de la tonicité oro-pharyngée, rééducation respiratoire ;
4. accompagner les patients traités par PPC ou par orthèse d'avancée mandibulaire (OAM) ;
5. repérer les signes d'alerte et orienter le patient vers le professionnel adapté (médecin du sommeil, ORL, chirurgien-dentiste) ;
6. autonomiser le patient par l'éducation à la santé et un programme d'auto-rééducation ;
7. inscrire la prise en charge dans une démarche pluridisciplinaire, dans les limites du champ de compétence du masseur-kinésithérapeute.

Volume horaire

Demi-journée	Horaires	Pause	Durée effective
Jour 1 – matin	8h45-12h30	15 min (11h15)	3 h 30
Jour 1 – après-midi	13h30-17h15	15 min (15h15)	3 h 30
Jour 2 – matin	8h45-12h30	15 min (11h15)	3 h 30
Jour 2 – après-midi	13h30-17h15	15 min (14h45)	3 h 30
Total	**2 jours**		**14 h**

Programme détaillé par demi-journée

Horaires	Séquence	Contenu	Méthodes
Jour 1 – matin : comprendre le SAHOS			
8h45-9h15	**Accueil et positionnement**	Présentation de la formation et des participants, attentes, questionnaire pré-formation	Tour de table, questionnaire
9h15-10h15	**Le SAHOS : définition et étiologie**	Enjeux de santé publique, définition, principales étiologies (obj. 1)	Exposé, débats
10h15-11h15	**Physiopathologie et diagnostic médical**	Rappels anatomiques (pharynx, voies respiratoires, ATM) ; mécanisme d'obstruction ; examens et scores du diagnostic médical (obj. 1)	Exposé, débats
11h15-11h30	*Pause*		

Horaires	Séquence	Contenu	Méthodes
11h30-12h30	**Les différents traitements**	PPC, OAM, stimulation du nerf hypoglosse, rééducation myofonctionnelle oro-maxillo-faciale (obj. 4)	Exposé, débats, tour de table
Jour 1 – après-midi : le bilan kinésithérapique			
13h30-15h15	**Bilan kinésithérapique, 1re partie**	Bilan des fonctions oro-faciales, de l'ATM en lien avec le SAHOS et des fonctions ventilatoires (obj. 2)	Démonstration, ateliers pratiques en sous-salles, cas cliniques
15h15-15h30	*Pause*		
15h30-17h15	**Bilan kinésithérapique, 2e partie**	Fin du bilan et interprétation : synthèse des résultats, objectifs de rééducation, adaptation selon le traitement du patient (PPC, OAM, chirurgie ou rééducation seule) (obj. 2)	Ateliers pratiques en sous-salles, cas cliniques
Jour 2 – matin : la rééducation			
8h45-10h00	**Synthèse du bilan, orientation et pluridisciplinarité**	Modèle de fiche bilan ; signes d'alerte, orientation vers le médecin du sommeil, l'ORL ou le chirurgien-dentiste ; coordination pluridisciplinaire (obj. 5 et 7)	Cas cliniques, débats, résolution de problème
10h00-11h15	**Rééducation ventilatoire, maxillo-faciale et oro-myofonctionnelle, 1re partie**	Programme de rééducation adapté au bilan et au traitement (PPC, OAM) : fonctions oro-faciales (joint antérieur, déglutition, mastication), tonicité oro-pharyngée, rééducation ventilatoire ; principes de l'auto-rééducation (obj. 3)	Démonstration, ateliers pratiques en sous-salles
11h15-11h30	*Pause*		
11h30-12h30	**Rééducation ventilatoire, maxillo-faciale et oro-myofonctionnelle, 2e partie**	Progression des exercices ; autonomisation du patient par des supports d'éducation à la santé, programme d'auto-exercices, suivi de l'observance (obj. 3 et 6)	Ateliers pratiques en sous-salles, cas cliniques
Jour 2 – après-midi : le patient traité et la synthèse			
13h30-14h45	**Prise en charge rééducative du patient sous PPC ou sous OAM**	Spécificités de la rééducation chez le patient sous PPC (adaptation au masque, ventilation nasale, observance) et sous OAM (adaptation à l'orthèse, surveillance de l'ATM et de l'occlusion) (obj. 4)	Ateliers pratiques, débats, cas cliniques
14h45-15h00	*Pause*		
15h00-17h15	**Cas cliniques et évaluation**	4 cas : IAH modéré chez un patient de classe II avec composante de stress ; IAH modéré avec surcharge pondérale et trouble ventilatoire associé ; patient sous PPC ; patient sous OAM avec douleurs d'ATM et/ou bruxisme. Questionnaire post-formation et satisfaction	Résolution de problème, débats, questionnaire

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formatrice en direct, caméras allumées pendant les temps de pratique.
- Exposés avec diaporama, démonstrations à la caméra, ateliers pratiques en sous-salles Zoom (pratique sur soi avec miroir, supervision par la formatrice), cas cliniques, résolution de problème, débats.
- Outils Zoom : partage d'écran, sous-salles, sondages et quiz.
- Matériel demandé au stagiaire : ordinateur avec caméra et micro, connexion stable ; miroir, abaisse-langues, gants.
- Supports remis : trames de bilan, fiches pratiques, vidéos, infographies, protocoles ; groupe WhatsApp de suivi.
- Présence vérifiée par la connexion et l'émargement à chaque demi-journée (rapport de connexion Zoom conservé).

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de connaissances identique avant et après la formation (mesure de la progression).
- Cas cliniques au cours et en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée et les résultats de l'évaluation des acquis.